

Réunion DGAMPA – 7 avril 2022

Monsieur le directeur général, Mesdames, Messieurs, cher.res camarades,

Nous sommes invité.es aujourd’hui à une réunion informelle, format de réunion que la FSU dénonce. La création de la DGAMPA aurait pu instaurer un dialogue social digne de ce nom. Cette création aurait pu être aussi l’opportunité de réintégrer les DML des DDTM dans le giron de plein exercice du ministère de la mer. Toutes et tous ici, savons que les liens DIRM, DML, DGAMPA sont bien vivants, pas seulement historiques, mais quotidiens, de métier, de réglementation, de collectif au service d’un même public.

La FSU, convaincue qu’on gagne en qualité quand les débats impliquent au premier chef les agent.es et leurs représentant.es du périmètre concerné, milite pour la création d’un CSA de réseau “Mer”. Mais en l’absence des DML qui restent rattachées au ministère de l’intérieur, nous avons renoncé à cette revendication car on ne peut décemment pas exclure les agent.tes de ces services et leurs représentant.es du dialogue social. Nous en restons donc à ce format de réunions informelles, qui ne peuvent pas constituer une structure d’échange satisfaisante. Mieux que rien ?...

Les services déconcentrés qui vous sont rattachés et les agent.es des corps civils qui y travaillent ont subi ces dernières années des réformes statutaires, l’externalisation de missions, des restructurations qui n’ont eu que pour but de diminuer les effectifs : les effectifs dédiés aux affaires maritimes n’ont cessé de baisser depuis 2013. Sur les cinq dernières années budgétaires 2018 – 2022, nous dénombrons encore 116 ETP en moins, hors transfert ! Le plan Affaires maritimes 2022 en a été une des premières concrétisations. On nous annonce maintenant un nouveau plan... 2023 - 2027.

Dans cet entre-deux, la FSU tient pourtant à vous alerter aujourd’hui sur plusieurs sujets, toujours d’actualité :

La formation toujours insuffisante et bien souvent inexistante pour des agent.s confronté.es à une prise de poste dans un domaine inconnu ou pour des agent.es devant acquérir des compétences métier. Cette situation est néfaste à la fois pour l’agent.e, le collectif et le service rendu.

La restructuration du Dispositif de Contrôle et de Surveillance : la restructuration rapide des moyens hauturiers effectif depuis le 1er novembre pose question. Ce dispositif de contrôle est quasiment à l’arrêt depuis sa mise en œuvre pour différentes raisons. De plus les missions pour la récupération des migrants en Manche Est obèrent les missions de contrôle des pêches : que va-t-il se passer lorsque nous constaterons que les 20% de contrôle des pêches supplémentaires demandés par la Commission européenne ne seront pas atteints ?

Le contribuable aura-t-il encore une amende de 70 millions d'euros à payer ? Les Ulam seront-elles mises à contribution pour pallier ces manquements, en plus des missions police de l'environnement qui maintenant leur incombent, sans aucune compensation ? Une restructuration d'ampleur pour les personnels qui, pour la plupart, ont perdu en reconnaissance de leurs compétences et de leur ancienneté. Ils n'ont, à ce jour, toujours pas perçu la prime de restructuration de service. Des dégâts humains pour un résultat exceptionnel puisque, nous l'avons déjà dit, tous les bateaux sont à l'arrêt à ce jour !

D'autre part, une réunion DRH/OS sur les groupes de fonction des corps techniques s'est tenue cette semaine et la FSU s'est étonnée de l'absence des TSDD travaillant sur patrouilleurs dans les groupes de fonction - fonction qui doit être normalement listée dans le projet d'arrêté présenté au dernier CTM sur les durées minimales ou maximales d'occupation au sein des services – et qui doivent correspondre au groupe 2. La prime de port de l'uniforme de 115€ a également disparu des documents présentés par la DRH ! Nous vous demandons fermement de veiller à ce que les évolutions RH en matière de déroulement de carrière et de rémunération n'impactent pas les agents de votre périmètre ministériel.

La FSU s'interroge toujours sur l'efficacité du **GUFIP**, loin d'avoir recruté à ce jour les effectifs nécessaires à son bon fonctionnement car les taxes récoltées alimentent le budget du conservatoire du littoral.

Les Lycées Professionnels Maritimes : la FSU a porté au CTM la question de la prime d'équipement informatique, de la prime de mobilité durable et de la prime d'attractivité non versées aux agent.es contractuel.les enseignant.es et d'éducation depuis deux ans. A quelle date les textes correspondants seront-ils ratifiés en CTM pour que les agent.es puissent en bénéficier ?

Les réformes des formations maritimes ajoutées à celle de M. Blanquer se succèdent à un rythme trop rapide, et ceci déstabilise les enseignant.es, les élèves et leurs familles. A cette difficulté, il faut ajouter des départs d'enseignant.es suite au manque de reconnaissance financière.

D'autre part, depuis la création des bacs professionnels maritimes en 2005, certains enseignant.es fournissent un travail considérable d'écriture des référentiels, sans la moindre reconnaissance. Il est urgent de combler ce manque car leur travail est précieux.

Enfin, malgré le dernier accord ministériel sur le télétravail, les directeurs refusent d'appliquer le droit commun et interdisent purement et simplement le recours au télétravail pour les personnels administratifs de ces établissements du MTE.

Nous vous rappelons que ce protocole télétravail signé par toutes les organisations syndicales représentatives en présence de la ministre doit s'appliquer.

D'ailleurs, où en sommes-nous de l'application des autres protocoles, égalité professionnelle, discriminations et handicap ?

Pour la FSU, l'égalité professionnelle doit être une priorité notamment dans les services déconcentrés cette direction majoritairement masculine. Puisque nous sommes sur des formats « informels », nous souhaiterions des points d'étapes réguliers sur la mise en place des mesures pour favoriser cette égalité.

La FSU veillera à ce que l'ensemble de ces protocoles et leur plan d'actions soient bien appliqués dans le périmètre de la DGAMPA.

Merci de votre attention.